

Championnats suisses de cross 2020 / 6ème cross au Wisacher le 15 novembre 2020 à Regensdorf

Concept de protection COVID-19

Ce concept de protection se base sur le "Concept de protection d'athlétisme : compétitions" de Swiss Athletics, version du 26.06.2020, valable à partir du 22.06.2020.

Pour des raisons de facilités, le texte suivant est écrit sous la forme masculine, mais il est valable pour les deux sexes.

Principes généraux

1. Nombre maximal de personnes sur l'installation de compétition

Au maximum 1000 personnes sont autorisées dans le stade.

2. Seulement sans symptômes à la compétition

Les personnes avec des symptômes de maladie n'ont pas le droit de participer aux compétitions. Ceci s'applique également aux entraîneurs, spectateurs, fonctionnaires et aux aides. Ils restent à la maison ou se mettent en isolement et clarifient la suite de la procédure avec le médecin de famille.

3. Respecter la distance

En arrivant, en entrant dans le stade, dans les vestiaires, pendant le coaching, à la douche, en regardant la compétition, après la compétition, au retour au calme et dans des situations similaires, il faut impérativement, en permanence respecter la distance de 1.5 m. Seulement pendant la véritable compétition il est permis de déroger à la règle de distance - mais pas pour se taper dans les mains ou s'embrasser avant ou après l'épreuve !

4. Se laver soigneusement les mains

Se laver les mains joue un rôle déterminant pour l'hygiène. Celui qui se lave régulièrement et soigneusement les mains avant et après la compétition se protège et protège son entourage.

5. Tenir une liste de présences

Les contacts étroits entre des personnes doivent pouvoir être identifiés pendant 14 jours à la demande des autorités sanitaires. Un dépassement de temps (>15 minutes) ou une distance répétée de moins de 1.5 m sans mesures de protection sont considérés comme contacts étroits. En compétition, cela concerne notamment les athlètes et les entraîneurs ainsi que les fonctionnaires. Afin de simplifier le Contact Tracing, l'organisateur tient des listes de présences pour ces groupes de personnes; celles-ci sont à disposition du/de la délégué/e au Corona sous une forme simplifiée.

6. Désignation d'un/e délégué/e au Corona de la compétition

Chaque organisateur doit désigner un/e délégué/e au Corona. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements valables soient respectés.

Le/la délégué/e au Corona de l'événement est :

Michael Eberhard

Tel. +41 79 222 18 54

E-Mail: michael.eberhard@bluewin.ch

Mesures spécifiques pour les championnats suisses de cross 2020 / 6^{ème} cross du Wisacher.

1. Autorisation

L'événement championnats suisses de cross 2020 / 6^{ème} cross du Wisacher a été annoncé et autorisé via outil de compétition de Swiss Athletics. En outre, l'autorisation de l'exploitant de l'installation du Wisacher à Regensdorf existe.

2. Mesures de protection spécifiques

2.1. Nombre de personnes sur l'installation sportive

Au maximum 1000 personnes sont admises dans le stade. Les données (nom, prénom et numéro de téléphone) de toutes les personnes impliquées sont recueillies au préalable (inscription/listes en ligne). Le CO possède toutes les données de contact de tous les groupes de personnes «athlètes», «entraîneurs», «aides», «médias», «VIP» et «spectateurs».

Enregistrement des données personnelles :

Groupes de personnes	Méthode	Nombre
Athlètes	Inscription en ligne de Raceresult	450
Entraîneurs	Inscription en ligne de Raceresult	200
CO, fonctionnaires et aides	Enregistrement via le responsable du personnel	70
Médias	Email à hanspeter.feller@gmx.ch	10
Spectateurs	Inscription en ligne de Raceresult	200
Réserve	Sur place	20

2.2 Port du masque obligatoire

Sauf pour les athlètes «en compétition», le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes pendant toute la manifestation sur l'installation d'athlétisme du Wisacher. Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas obligés de porter un masque. Les personnes qui ne peuvent pas porter de masque pour des raisons particulières, principalement médicales, sont également exemptées de l'obligation de porter un masque. Dans ce cas, un certificat médical correspondant doit être présenté.

Les mesures générales de protection sont respectées lors du montage et du démontage de l'installation.

2.3 Plan de situation

Voir www.lcr.ch

2.3.1 Admission

Pour toutes les personnes, l'entrée au stade d'athlétisme du Wisacher se fait par la Riedthofstrasse. Toutes les autres entrées au stade sont fermées/bloquées. A l'entrée, les groupes de personnes sont séparés. Il y a une entrée pour le groupe des athlètes, entraîneurs et aides et une entrée séparée pour les spectateurs. Les groupes de personnes sont dirigés aux enregistrements par un chemin prévu à cet effet.

À l'enregistrement, toutes les personnes sont contrôlées et les dossards sont remis aux athlètes. Plusieurs postes permettent d'éviter l'accumulation de personnes. Pour identifier clairement les groupes de personnes, les marques distinctives suivantes sont remises :

Athlètes	Dossard et bracelet d'identification
CO, fonctionnaires et aides	Bracelet d'identification
Entraîneurs	Bracelet d'identification
Médias	Badge et bracelet d'identification
Spectateurs	Bracelet d'identification

Dès l'admission, les masques sont obligatoires pour toutes les personnes, y compris les athlètes «hors compétition». Les personnes du groupe compétition peuvent se déplacer librement autour du stade de compétition, sans se mélanger au groupe des spectateurs. Les spectateurs sont dirigés vers le secteur réservé aux spectateurs.

3. Athlètes en compétition

3.1 Echauffement

La zone d'échauffement pour les athlètes se trouve dans le stade. L'entrée pour la zone des athlètes est marquée. Il est aussi possible de s'échauffer en dehors du stade.

3.2 Rassemblement devant la zone de départ

15 Minutes avant le départ les athlètes se rendent dans la zone de départ. Les athlètes changent leurs habits et chaussures à cet endroit et les aides transportent les sacs dans la zone des athlètes.

3.3 Départ

2 Minutes avant le départ, les athlètes se rendent à la ligne de départ. Seuls les athlètes avec un dossard ont accès à la zone de départ.

3.4 Arrivée

A l'arrivée les athlètes sont dirigés vers la zone de retour au calme.

3.5 Retour au calme

Pour le retour au calme, les athlètes ont le droit de quitter la zone des athlètes et le stade.

3.6 Cérémonie protocolaire

Les remises de prix ont lieu dans un endroit prévu à cet effet. Les règles de la distance de 1.5m doivent être respectées. Les spectateurs suivent la cérémonie depuis le secteur des spectateurs.

3.7 Vestiaires

L'utilisation des vestiaires n'est possible qu'en respectant la règle de distance. Il est conseillé de se changer avant d'arriver à la compétition.

3.8 Entraîneurs

Le port du masque est obligatoire pour les entraîneurs pendant toute la compétition. Dans le stade il y a plusieurs zones de coaching.

4. CO, fonctionnaires et aides

Si dans la zone de compétition la distance de 1.5m ne peut pas être respectée, le port obligatoire du masque s'applique.

5. Spectateurs

Après l'enregistrement, les spectateurs sont dirigés dans le secteur des spectateurs. Le port du masque est obligatoire pendant toute la compétition.

6. Produits de désinfection et masque de protection

Du produit désinfectant est disponible à différents endroits clés. Les masques de protection ne sont pas distribués.

7. Gastronomie

En ce qui concerne le secteur de la gastronomie dans l'installation sportive du Wisacher, le concept de protection de l'industrie hôtelière COVID-19 spécifique à la branche s'applique. Il y a un espace pour les groupes de compétition et un espace pour le groupe des spectateurs.

8. Communication

Le concept de protection et les mesures en vigueur sont, d'une part, publiées sur notre page d'accueil et, d'autre part, communiquées sur les médias sociaux.

Pendant la manifestation le speaker rappellera de temps en temps les règles en vigueur.

L'organisateur fait appel à la responsabilité personnelle de chaque participant aux championnats suisses de cross / 6ème cross du Wisacher 2020.

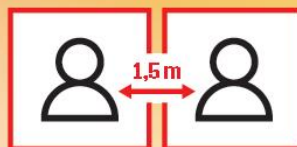
Rahmenvorgaben für den Sport
nach Lockerung der Massnahmen

Spirit of Sport

heisst jetzt ...



Einhaltung der
Hygieneregeln
des BAG



Distanz halten
(wenn immer möglich 1,5 m Abstand)

Gültig ab 22. Juni 2020



Symptomfrei
ins Training/Wettkampf



Schutzkonzept
der Vereine und Sportanlagen-
betreiber beachten



Sportveranstaltung

- mit max. 1000 Athlet*innen
- mit max. 1000 Zuschauer*innen
- Gruppen von max. 300 Personen,
wenn 1,5 m-Abstand nicht möglich ist



Präsenzlisten
(Rückverfolgung von engen
Kontakten – Contact Tracing)



Training von Sportarten mit engem Körperkontakt
in beständigen Gruppen
(Empfehlung)

SWISS 
olympic